



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 11 mai 2018**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

Sabrina GUEHENNEUC est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour :

- 1) Tarifs communaux 2018
- 2) Subvention aux associations 2018
- 3) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 4) Modifications du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du dossier
- 5) Proposition d'achat de tables et de chaises pour les salles communales
- 6) Informations au conseil
 - a. Proposition de convention avec l'accueil de loisirs de Rieux
 - b. Passage de la commission de sécurité à la salle polyvalente
 - c. Résultat de l'enquête sur l'éolien à Théhillac
 - d. Certificat d'économie d'énergie
 - e. Chiens en divagation
 - f. Distribution des bulletins municipaux
 - g. Sortie de conseil

Approbation du compte rendu de conseil du 6 avril 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Tarifs communaux 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux 2018 ci-dessous à compter du 1^{er} juin 2018 :

Concessions cimetière	
15 ans	50 €
30 ans	100 €
Columbarium	
15 ans	300 €
30 ans	600 €

Bois communal (le stère) le chêne mélange tous bois le bouleau		20 € 16 € 12 €
Busage (ml) 6 ml ml suivant Grille + regard au-delà de 6 ml		30 € HT/ml 45€ HT/ml 200€ HT
A compter du 1^{er} janvier 2019 :		
Salle communale Mitaüs journée Supplément cuisine Vin d'honneur Vaisselle Caution Week-end -Caution ménage -Gérant Canotier journée -Personnel communal journée	Théhillac 110€ 50€ 75€ 20€ 200€ 200€ 75€ 80€ 80€	Extérieur 160€ 65€ 100€ 30€ 250€ 250€ 75€ — —
Salle de la cantine Journée Cuisine Vaisselle Vin d'honneur Week-end Caution - Caution ménage - Gérant Canotier journée - Personnel communal journée	Théhillac 140€ 50€ 20€ 75€ 230€ 200€ 75€ 110€ 110€	Extérieur 190€ 65€ 30€ 100€ 300€ 300€ 75€ — —
Salle des sports - Habitant (exceptionnellement) - Association - Caution	Théhillac 140 Gratuit 500	Extérieur Non loué Non loué —

2- Subvention aux associations 2018

Pour l'année 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant (€)
ADMR (convention)	1 048,00
Sapeurs-pompiers 56	52,00
Ligue contre le cancer	22,00
Association paralysés de France	22,00
FNATH La Roche-Bernard	22,00
Amicale des donneurs de sang	22,00
Association des veuves civiles 56	22,00

GVA	22,00
Papillons Blancs 35	22,00
Lutte contre la mucoviscidose	22,00
Souvenir Français	44,00
AFM	22,00
Resto du cœur	22,00
Lutte contre les ragondins (60€ par piègeur)	360,00
Animation du 14 juillet (AST Football)	400,00

En 2017, une subvention exceptionnelle de 1 500€ avait été votée pour l'association Auto Passion pour la mise en conformité de la piste. En contrepartie, l'association s'était engagée à nettoyer le terrain où se déroulent les courses poursuites sur terre. Ce nettoyage n'ayant pas été effectué dans sa globalité, la subvention n'a pas été versée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser cette subvention en 2018 si le terrain de courses poursuites est entièrement nettoyé avant le 31 mai 2018.

3- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole qui arrive à échéance en juin 2018. Pour son renouvellement celui-ci propose les conditions suivantes :

- Montant : 95 000€
- Taux +1,47% (euribor trois mois moyenné)
- Durée : un an renouvelable
- Intérêts payables trimestriellement
- Frais de mise en place : 0,25% du montant
- Commission d'engagement : néant

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie,
- accepte les conditions du Crédit Agricole,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

4- Modifications du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du dossier

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal doit fixer les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée aura lieu du 22 mai 2018 au 22 juin 2018. La mise à disposition aura lieu selon les modalités suivantes :

- Apposition d'affiches en tous lieux de la commune fréquentés par le public : tableaux d'affichage près de la mairie, du cimetière, du terrain de foot. Insertion dans la presse régionale, dans le compte-rendu de conseil,
- Exposition du projet en mairie du 22 mai 2018 au 22 juin 2018

- Mise à disposition du public d'un cahier pouvant recevoir les suggestions, observations, etc ...
- Dépôt sur le site internet de la collectivité.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera.

5- Proposition d'achat de tables et de chaises pour la salle des Mitaüs

La salle des Mitaüs est régulièrement louée à des particuliers depuis plusieurs années. Les tables et les chaises se sont détériorées avec le temps et il devient nécessaire de les remplacer. Gilbert Duval propose aux conseillers le devis suivant :

- remplacement de 15 tables : 1 242,00€ TTC,
- remplacement de 80 chaises : 2 688€ TTC ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour les remplacements de 15 tables et 80 chaises pour un montant total de 3 930,00€ TTC.

6- Informations au conseil

a. Proposition de convention avec l'accueil de loisirs de Rieux

Lors de la commission « rythmes scolaires » du 14 mars dernier, il a été évoqué la volonté de pouvoir choisir d'inscrire les enfants de Théhillac lors des vacances scolaires à l'accueil de loisirs de Saint-Dolay ou de Rieux sous réserve de places disponibles. Gérard Macé a rencontré le maire de Rieux, Monsieur Fontaine, afin d'étudier la possibilité d'une convention entre la commune de Rieux et la commune de Théhillac. Monsieur Fontaine est favorable à l'établissement d'une convention entre les deux communes afin d'accueillir des enfants de Théhillac.

b. Passage de la commission de sécurité à la salle polyvalente

Suite au reclassement de la salle de sports avec un rajout de festivités, une commission de sécurité passe tous les 3 ans inspecter la salle. Le 3 mai dernier, Monsieur PHILIPPE, du service de prévention du SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), a inspecté la salle. Un compte-rendu a été transmis à la mairie et les prescriptions seront à mettre en place.

c. Résultat de l'enquête sur l'éolien à Théhillac

L'entreprise Engie Green est allée à la rencontre des habitants de Théhillac afin d'enquêter sur leur projet éolien sur la commune. Un compte-rendu de cette enquête sera rapporté aux élus. Par ailleurs, le maire évoque le courrier de l'association DePQuaT « Défense du Patrimoine et de la Qualité de vie sur Théhillac » transmis à l'ensemble des élus sollicitant une rencontre avec ceux-ci avant toute prise de position concernant le projet éolien. Le conseil se prononcera sur la poursuite du projet lors du prochain conseil.

d. Certificat d'économie d'énergie

Tous les travaux sont programmés et validés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie comme évoqué lors du conseil municipal du mois de mars dernier : isolation des combles du Canotier, isolation extérieure de la salle des Mitaüs, changement des ouvertures du bâtiment près de la cantine, changement des convecteurs dans les logements communaux.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 75% du montant hors taxe. L'enveloppe attribuée aux communes de Redon Agglomération n'est pas utilisée dans sa totalité et le maire propose d'inclure dans les travaux l'isolation des combles de la salle des Mitaüs pour un montant de 1 774,14€ TTC.

e. Chiens en divagation

Plusieurs chiens restent encore en divagation sur la commune. Un habitant de la commune a été mordu récemment. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Un chien en divagation a été capturé et mis en fourrière. Il est rappelé que les propriétaires restent responsables des dégâts que peuvent occasionner leurs chiens.

f. Distribution des bulletins municipaux

Gérard Macé donne le résultat du questionnaire concernant la distribution des bulletins. Chaque foyer, s'il voulait continuer de recevoir le bulletin, devait remplir un bulletin précisant s'il souhaitait le recevoir dans sa boîte aux lettres, le retirer en mairie ou le recevoir par mail. A noter que le compte-rendu est disponible après chaque séance de conseil municipal sur le site internet de la commune.

Sur 310 bulletins distribués, les réponses reçues en mairie sont les suivantes :

- 65 foyers souhaitent le recevoir dans leur boîte aux lettres,
- 23 foyers souhaitent le recevoir par messagerie,
- 2 foyers souhaitent le retirer en mairie.

g. Sortie de conseil à l'Assemblée Nationale et au Sénat

Une sortie de conseil municipal est organisée à Paris le 22 septembre prochain. Huit personnes se sont inscrites à la sortie et seront pour la plupart accompagnées soit quinze personnes au total. Le maire propose d'élargir la sortie aux maires honoraires, aux enfants des conseillers et aux institutrices de l'école.

h. Compteurs Linky

L'entreprise Enedis assurera une permanence le vendredi 1^{er} juin 2018 en mairie de 14h00 à 18h00 pour toutes les personnes qui souhaitent des renseignements sur l'installation des compteurs.

i. Etang « aux Chesnin »

Les négociations se poursuivent afin de modifier le sentier pédestre. Une solution a été retenue entre Monsieur Magré, la commune de Sévérac et la commune de Théhillac.

j. Utilisation de la salle polyvalente

Deux associations extérieures ont sollicité des créneaux afin d'utiliser la salle polyvalente puisque leurs salles de sports respectives seront en travaux la saison prochaine :

- l'association de tennis d'Allaire : les samedis matin et dimanches du 15 septembre au 30 novembre 2018,
- l'association de basket de Saint-Dolay : les lundis de 18h00 à 19h30 et mardis de 18h30 à 20h00 pendant toute la saison 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le vendredi 29 juin 2018 à 20h00.